RAPPORT ANNUEL 2022

LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE
7, RUE TAILLEFER - 17500 JONZAC

Service de gestion des déchets ménagers et assimilés - 05 46 48 12 11

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉCHETS

Je retiendrais de cette année 2022 les éléments qui vont impacter favorablement le service pour de nombreuses années. A savoir :

1) L'instauration effective de la Redevance Spéciale pour les gros producteurs non ménagers
2) La généralisation des badges d'accès en déchèteries de la haute Saintonge ainsi qu'aux déchèteries charentaises de Chateaubernard et Touverac.
3) L'arrivée de Caroline Mesnard en Juillet, boostant nos actions de préventions et de recyclage avec le soutien actif de la sous-commission « prévention » animée par Jeanne Blanc.
4) Mise en conformité des plateformes pour les bacs de regroupement de la Partie collectée par Suez, à leur demande express et justifiée par les conditions de travail des « ripeurs ».
5) Création de l'entente avec Calitom le 1er Juin 2022, avec comme objet la gestion du centre de tri « ATRION » situé à Mornac 16. Pour rappel, le centre de tri du groupe Suez de Clérac, ayant précédemment cessé son activité, nous avons été redirigés sur Atrion.
Compte tenu de nos bonnes relation antérieures, il est apparu évident aux deux collectivités de formaliser notre collaboration pour rester acteur de notre traitement du tri. La haute Saintonge préside cette entente pour les deux premières années puis Calitom prend le relai au 1er juin 2024 jusqu'aux élections municipales de 2026.
Je profite de cet espace pour remercier les équipes de gestion, les gardiens de déchèteries, les personnels du Sicn mis à disposition de notre collectivité, ceux de nos sous-traitants Brangeon et Suez, l'encadrement et le personnel de Calitom, soit plus de 120 personnes mobilisées. Tout cela ne serait pas efficace sans un engagement fort des membres de la commission et des maires de nos communes qui participent à la réussite du service, donc à la satisfaction des habitants de Haute Saintonge.

Jean-Michel RAPITEAU
Président de la Commission Déchets

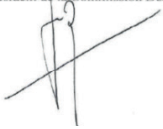

SOMMAIRE

1 - FAITS MARQUANTS & CHIFFRES-CLÉS 4

2 - INDICATEURS TECHNIQUES 7

3 - INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 27

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2022

FAITS MARQUANTS

ADHÉSION RCCNA

ENTENTE INTERCOMMUNALE
CALITOM & CDCHS

LANCEMENT DE L'ÉTUDE 3R
(RÉEMPLOI, RÉPARATION,
RÉUTILISATION)

ADHÉSION AU RÉSEAU COMPOST CITOYEN

En prévision de l'obligation du tri à la source des biodéchets, prévue pour janvier 2024, instaurée par la loi AGEC (Antigaspillage et Economie Circulaire), la CDCHS est maintenant adhérente au Réseau Compost Citoyen de Nouvelle-Aquitaine.
Ce réseau favorise l'échange de pratiques et fédère les acteurs de la Gestion de Proximité (P-G Prox) des biodéchets sur le territoire néo-aquitain.

ENTENTE TRI DES DÉCHETS

Une entente intercommunale a été créée entre la CDCHS et le syndicat de traitement des déchets de Charente, CALITOM. Il a démarré en juillet 2022. Cette convention d'entente vise à fixer les modalités techniques, juridiques et financières de la gestion du centre de tri des déchets ATRION (proche d'Angoulême) où sont acheminés les emballages contenus dans nos sacs jaunes.

ÉTUDE SUR LE RENFORCEMENT DU RÉEMPLOI

La CDCHS souhaite travailler au renforcement des activités de réemploi, réparation et de réutilisation sur le territoire. Ce travail est réalisé en partenariat avec les acteurs locaux et en conformité avec les objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2027 - objectif réduction de 12% des Déchets Ménagers et Assimiliés) Il s'inscrit dans une optique d'insertion par l'activité économique et a pour objectif de redynamiser les centres-bourgs.
La cabinet CAP 3C, spécialiste de l'approche territoriale autour de ces questions a été retenu par la Communauté des communes pour conduire cette mission.

BADGES D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

La dotation en badge d'accès pour entrer sur les déchèteries du territoire continue en 2022. Fin 2022, 22 364 badges ont été créés et envoyés.
Les badges sont obligatoires sur les 6 déchèteries de la Haute-Saintonge, y compris celles de Clérac, Baignes et Châteaubernard.

REDEVANCE SPÉCIALE

A compter du 1er janvier 2022, la Redevance Spéciale (RS) est instaurée sur le territoire de la CDCHS. Tous les producteurs non ménagers de déchets ménagers et assimilés (entreprises, artisans, commerçants, établissements publics et administrations) qui bénéficient du SPPGD, y sont soumis en fonction du volume collecté.

Le seuil d'application de cette RS est de 1320 litres d'OMR par semaine. Les usagers présentant à la collecte un volume de bac de déchets assimilés aux déchets ménagers inférieur à ce seuil seront exonérés.
Pour les autres, un abattement du montant de leur RS pourra être demandé en fonction de la TEOM de l'année précédente appliquée à leurs locaux.

Les chiffres clés - 2022

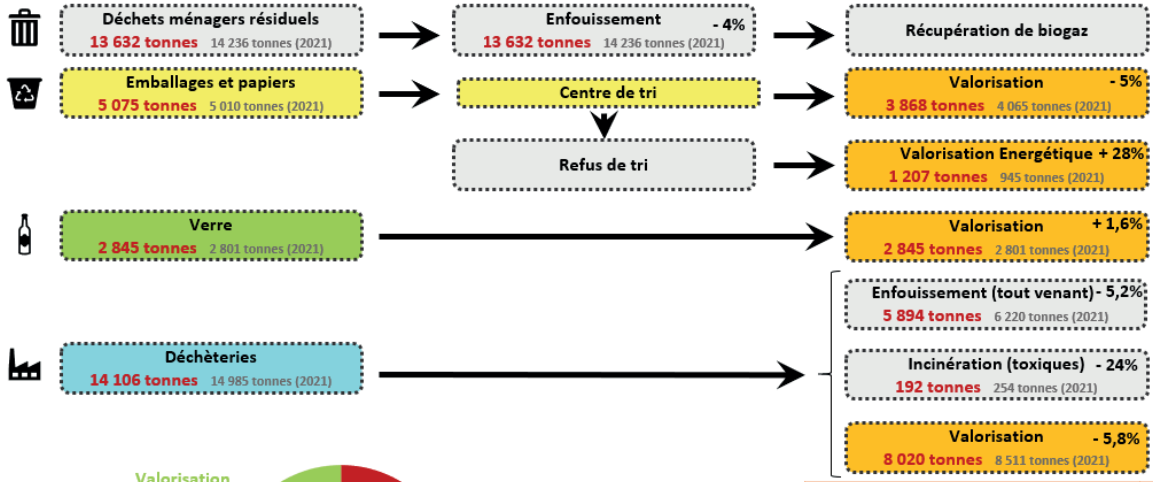

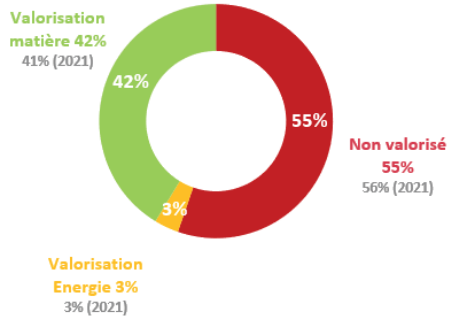

	Tonnages produits	En kg / habitant
Déchets ménagers résiduels	13 632 tonnes 14 236 tonnes (2021)	200 kg/hab 209 kg/hab (2021)
Emballages recyclages / papiers	5 075 tonnes 5 010 tonnes (2021)	74 kg/hab 74 kg/hab (2021)
Verre	2 845 tonnes 2 801 tonnes (2021)	42 kg/hab 41 kg/hab (2021)
Déchèterie	14 106 tonnes 14 985 tonnes (2021)	207 kg/hab 220 kg/hab (2021)
TOTAL (hors gravats)	35 658 tonnes 38 138 tonnes (2021)	523 kg/hab 560 kg/hab (2021)

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : CHIFFRES-CLÉS

PARTIE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, initialement créée en décembre 1992, s'est étendue en 2014 suite à la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons. En 2016, 3 communes ont également fusionné pour n'en former qu'une.
Désormais, elle est constituée de **129 communes** pour une population totale de **68 248 habitants** (population INSEE 2022 sans double compte).

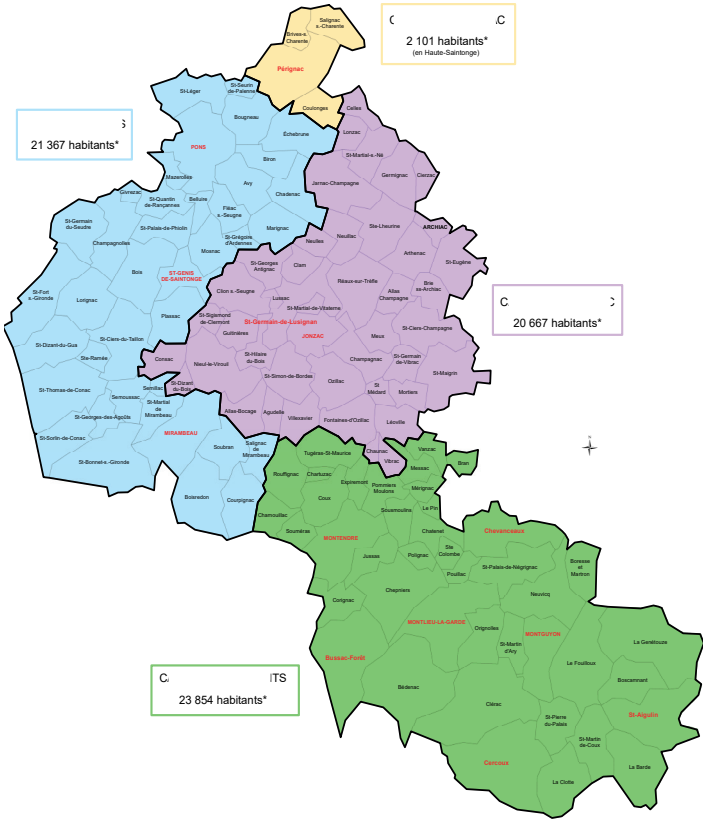

* Population au 1er janvier 2019

TERRITOIRE DESSERVI

• 27 communes du canton des Trois Monts sont collectées en régie via le **Syndicat intercommunal de Cylindrage et de Nettoiement** (SICN)

• Les autres communes sont quant à elles collectées par un **prestataire de collecte privé**

Répartition de la collecte Régie / Prestataire

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

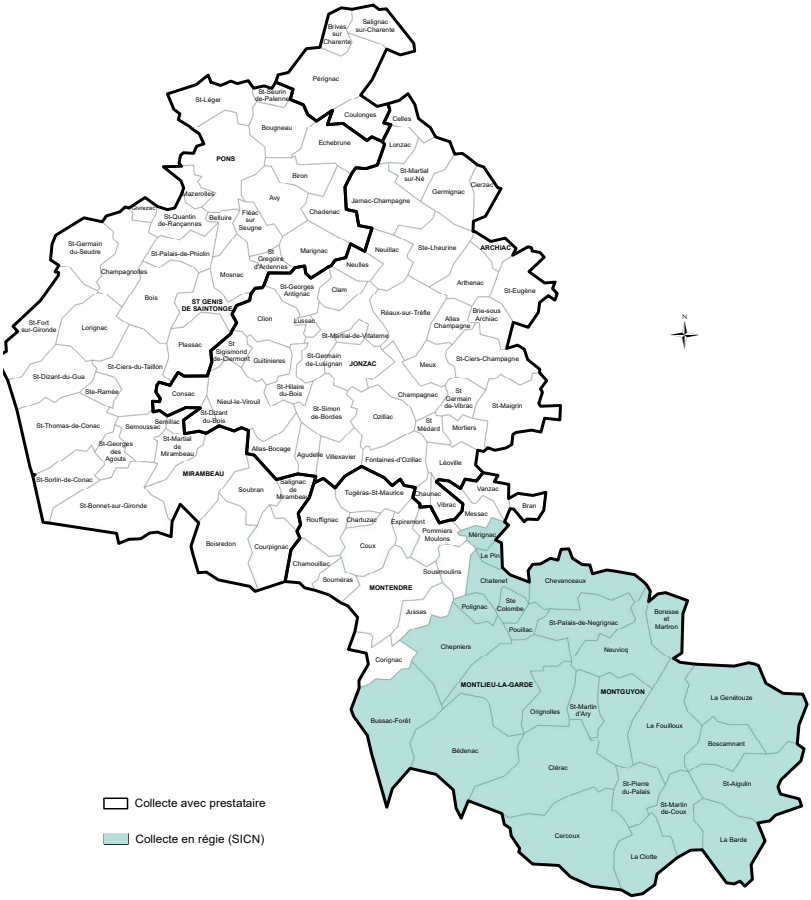

ORGANISATION DU SERVICE

La collecte des déchets ménagers est organisée en points de regroupement pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective. Des bacs de regroupement à couvercle verts et jaunes sont donc disposés dans les villages afin de pouvoir collecter les déchets. Seuls les centres-bourgs des plus grandes communes sont collectés en porte à porte.
Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers des centres de traitement, présents en partie sur le territoire :

- **Les ordures ménagères résiduelles** sont acheminées vers le centre de transfert de Guitinières. Elles sont ensuite apportées sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) située à Clérac (17). Cette installation appartient et est gérée par SOTRIVAL, groupe SUEZ

- **La collecte sélective** est acheminée vers le centre de transfert de Guitinières. Elle est ensuite apportée au centre de tri ATRION situé à Mornac (16). Cette installation appartient à CALITOM (syndicat de collecte et traitement des déchets de Charente)

- **Les déchets collectés** sur une partie du canton des Trois Monts sont directement apportés sur l'ISDND pour les ordures ménagères. La collecte sélective est massifiée sur un point de transfert situé sur le site de SOTRIVAL.

Pour **les déchets ne pouvant être collectés** dans les bacs de regroupement, 6 déchèteries appartenant et gérées par la CDCHS sont réparties sur le territoire. Une déchèterie supplémentaire située à Clérac appartenant au groupe SUEZ est également à disposition des administrés.

Enfin, pour les communes limitrophes à la Charente, une convention signée avec **CALITOM** autorise les administrés **hauts-saintongeais** à apporter leurs déchets sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard.

Répartition des principales infrastructures pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

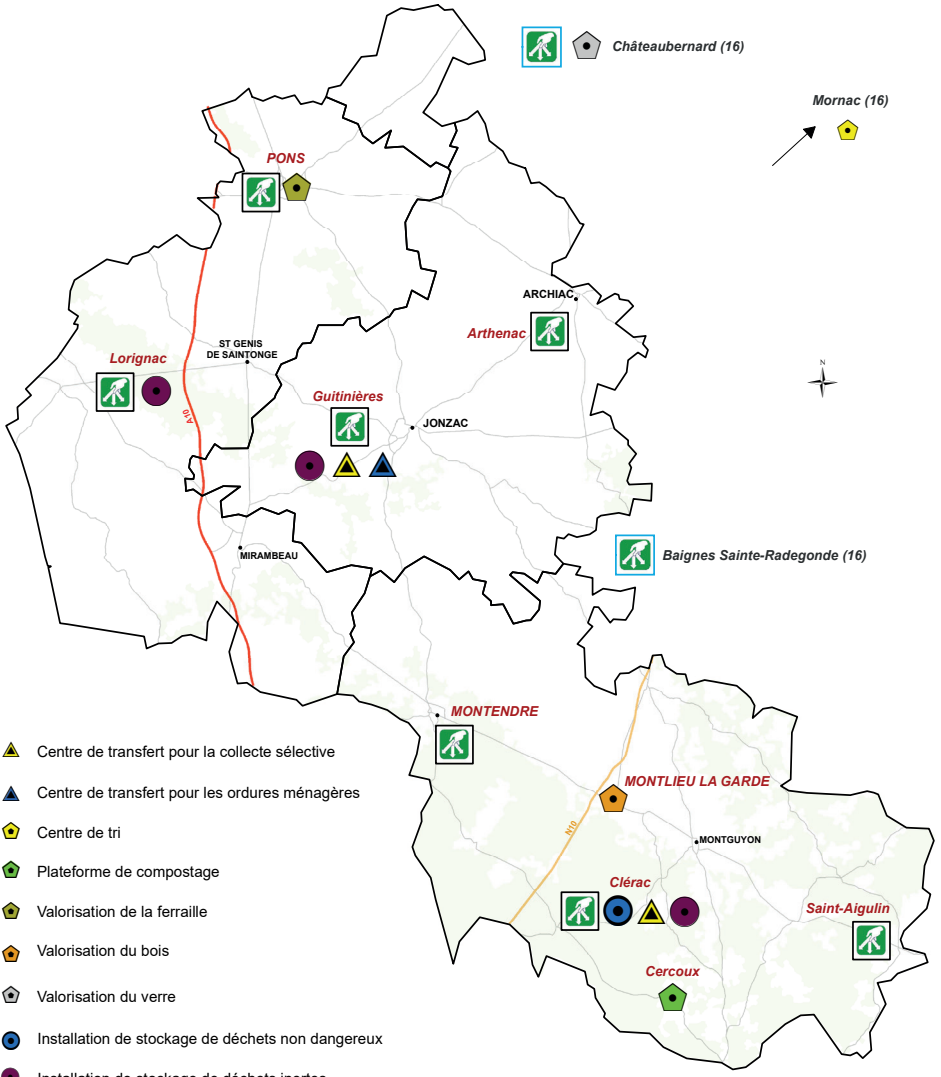

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

		MODE DE COLLECTE				
		PORTE À PORTE	COLLECTE DE PROXIMITÉ	POINT D'APPORT VOLONTAIRE	DÉCHÈTERIE	COMPOSTAGE DOMESTIQUE OU PARTAGÉ
TYPE DE DÉCHETS	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	✔	✔			
	RECYCLABLES SECS	✔	✔			
	VERRE			✔	✔	
	TEXTILES			✔		
	BIODÉCHETS					✔
	DÉCHETS DANGEREUX				✔	
	CARTON	✔	✔		✔	
	TOUT VENANT				✔	
	FERRAILLES				✔	
	DÉCHETS VERTS				✔	✔
	DÉCHETS D'EQUIPEMENT D'AMEUBLEMENT				✔	
	DÉCHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE				✔	
	DÉCHETS AMIANTÉS				✔	
	POLYSTYRÈNE*				✔	
	PNEUS**				✔	

* Seulement dans les déchèteries de Guitinières et Montendre
** Seulement dans les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

Les déchets ménagers et assimilés rassemblent toutes les catégories de déchets produits par les ménages soit :

- les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)
- la collecte sélective (sacs jaunes)
- le verre
- les déchets apportés en déchèterie

Entre 2010 et 2022, ces déchets ont augmenté de 10%. Cette forte augmentation est en partie due au fait que le territoire de la CDCHS s'est agrandi en 2014 grâce à la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons.

A territoire égal, soit entre 2014 et 2022, la quantité de **déchets ménagers et assimilés** a augmenté de 2%.
Il est à noter que les **ordures ménagères résiduelles** ont diminué de 11% sur cette période et la collecte sélective a augmenté de 44%. Les tonnages de verre ont quant à eux augmenté de 14%.

Évolution des tonnages des ordures ménagères et assimilés par catégories en kg/hab/an

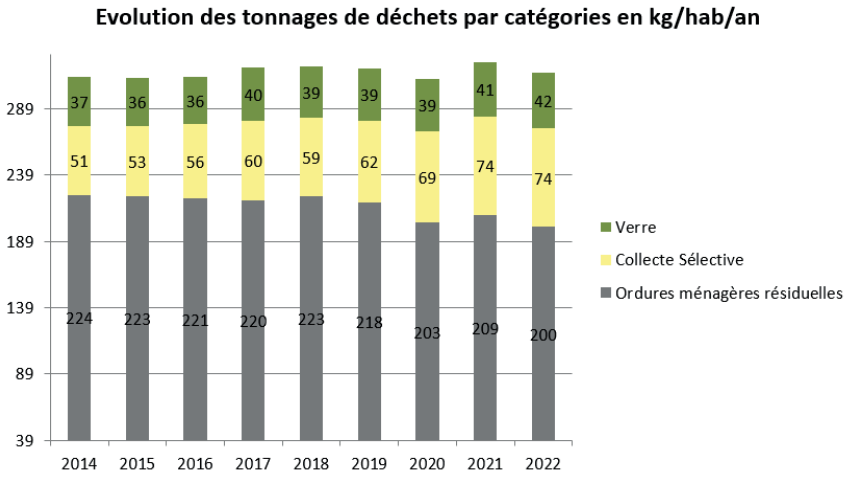

Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + déchèteries) en kg/hab/an

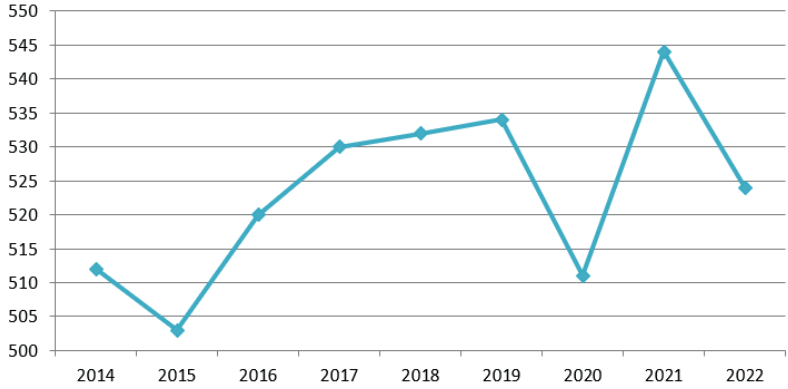

DESCRIPTION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2011, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a mis en place des actions de prévention des déchets afin de réduire non seulement les ordures ménagères mais également la collecte sélective et les déchets apportés en déchèterie.

Plusieurs actions phares ont été mises en place et sont toujours en cours :

- **Promotion du compostage individuel et domestique** : l'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères pour en faire un compost qui peut être utilisé pour les plantations du jardin. Fin 2022, plus de 15 000 foyers compostent leurs déchets soit 43% des foyers de Haute-Saintonge

- **Promotion de l'autocollant STOP-PUB** : distribué aux foyers volontaires depuis 2011, celui-ci a été envoyé dans tous les foyers en 2019 à l'occasion de la communication sur l'extension des consignes de tri. Il vise à réduire les tonnages de collecte sélective en supprimant la publicité.

- **Création d'un espace recyclerie sur les déchèteries** : en partenariat avec plusieurs associations (Emmaüs, la Glanerie du Moulin, le Moulin Solidaire), des espaces de récupération pour tout type de biens ont été créés sur chacune des déchèteries. Lorsque les espaces dédiés sont pleins, les associations viennent récupérer les objets pour les revendre à prix modique sur leurs sites (réemploi).
Cette action a pour but de réduire les tonnages de tout-venant ainsi détournés en réemploi.

- **Mise en place de la collecte des textiles :** plus de 80 bornes ont été installées sur le territoire. Celles-ci ont pour but de donner une deuxième vie aux textiles soit par le réemploi soit par valorisation matière (isolation phonique par exemple).

ORGANISATION DE LA COLLECTE

Ordures ménagères résiduelles : les ordures ménagères résiduelles communément appelées « sac noir » doivent être mises dans un sac de préférence de couleur noire, puis apportées dans un bac de regroupement de 660 litres à couvercle vert.

Collecte sélective : la collecte sélective ou « sac jaune » qui concerne les emballages recyclables, doit être mise dans un sac jaune translucide fourni gratuitement par la CDCHS en mairie ou en déchèterie. Ce sac jaune doit ensuite être déposé dans un bac de regroupement de 660 litres à couvercle jaune.
L'utilisation des sacs fournis par la CDCHS est indispensable car ils permettent l'identification du déchet par les équipes de collecte et leur transparence permet un contrôle visuel rapide des erreurs de tri potentiellement commises.

Cas des centres-bourgs collectés en porte à porte : Les sacs sont à déposer devant le foyer le jour de la collecte.

Verre : le verre doit être apporté dans des colonnes de tri d'apport volontaire de couleur verte. Le territoire est doté d'une borne à verre pour 182 habitants. CITEO conseille une borne pour 200 à 250 habitants.

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

		FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE					
		VERRE	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS *	CARTON BRUN	TEXTILES	DÉCHETS DANGEREUX
CONTENANTS	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	374	13	30	6	84	9
	TYPE DE CONTENANT	Colonne	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Colonne	Bennes en déchèterie
	RATIO DU NOMBRE DE CONTENANTS PAR HABITANT	1 pour 182	1 pour 5 250	1 pour 2 275	1 pour 11 375	1 pour 812	1 pour 7 583
	TONNAGE COLLECTÉ	2 845 t	3 857 t	9 515 t	452 t	305 t	260 t

* La catégorie « encombrants » inclut : le tout-venant, les meubles, la ferraille, le bois et les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

TYPE DE COLLECTE			FRÉQUENCE DE COLLECTE
	SECTEUR 1 Jonzac, Montendre et Pons	OMR	2 x par semaine
		Recyclables secs	1 x par semaine
	SECTEUR 2 Mirambeau, Pérignac, St Genis et St Germain (bourgs)	OMR	1 x par semaine
		Recyclables secs	1 x par semaine
	SECTEUR 3 Tout le territoire (sauf bourgs mentionnés plus haut)	OMR	1 x tous les 10 jours
		Recyclables secs	1 x tous les 10 jours

FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES

Les 6 déchèteries du territoire acceptent les particuliers et les professionnels.

Ci-contre leur localisation et leurs horaires d'ouverture (Accès limité 10 minutes avant la fermeture) :

Niveau fréquentation, le nombre de professionnels, comptabilisé à la main jusqu'en 2018, avait tendance à diminuer mais il augmente depuis 2018, date de mise en place du logiciel informatique.
Les particuliers sont quant à eux toujours comptabilisés de façon manuelle par les agents de déchèterie.
Cette année, la fréquentation des particuliers a baissé de 6% par rapport à 2021.

Horaires des déchèteries : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30

Accès limité 10 min avant l'horaire de fermeture indiqué

Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés

	Contact	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ARTHENAC	Les Fonts Blanches 17520 Arthenac **05.46.49.79.90**	✓	✗	✓	✗	✓	✓
LORIGNAC	Les Terriers des Caves 17240 Lorignac **05.46.70.13.96**	✗	✓	✓	✓	Horaires d'été ✓ *du 1/04 au 30/09, la déchèterie est aussi ouverte le vendredi	✗
GUITINIERES	6, Rte de Pont Richaud 17500 Guitinières **05.46.48.32.81**	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MONTENDRE	ZI du Lézard 17130 Montendre **05.46.49.08.78**	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ST-AIGULIN	La Bécasse 17360 St-Aigulin **05.46.70.43.64**	✗	✗	✓	✓	✓	✓
PONS	Les Chauvaux 17800 Pons **05.46.94.18.19**	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CLERAC *8h30 à 12h et 14h à 17h15	Le Bois Rousseau 17270 Clérac **05.46.04.03.38**	✗	✓	✓	✓	✓	✓ *9h à 12h30 et 14h30 à 18h
Autres déchèteries accessibles par les Hauts-Saintongeais·e·s							
BAIGNES *9h à 12h et 14h à 18h	Champ du Moulin à Vent 16360 Touverac **05.45.79.19.24**	✓	✗	✓	✗	✓	✓
CHATEAUBERNARD *9h à 12h et 14h à 18h	Rue de l'Artisanat 16100 Châteaubernard **05.45.35.98.60**	✓	✓	✓	✓	✓	✓

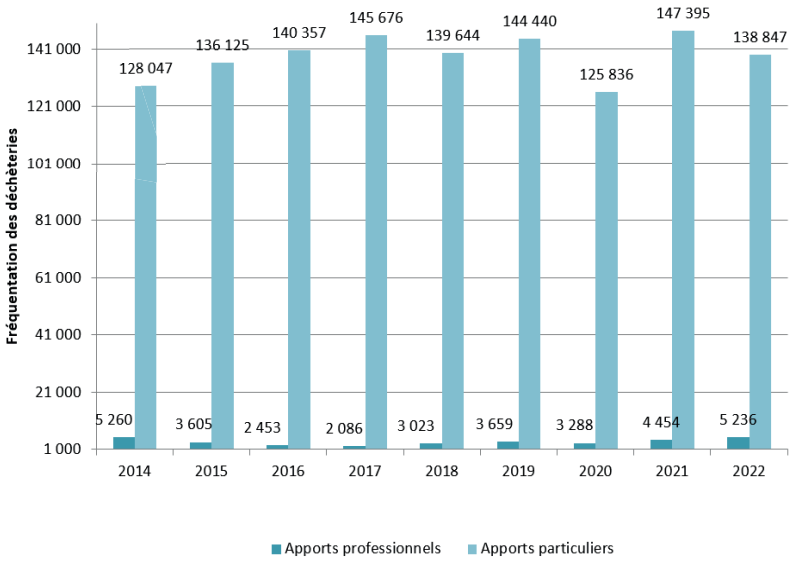

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Depuis 2012, la collecte des emballages s'est progressivement développée pour remplacer les colonnes d'apport volontaire par une collecte en porte à porte ou bacs de regroupement.
Depuis des sacs jaunes translucides sont mis à disposition des habitants dans les mairies et dans les déchèteries afin de faciliter le geste de tri.

Les collectes des ordures ménagères sont quant à elles toujours les mêmes depuis plus de 15 ans. Les administrés doivent déposer leurs sacs en porte à porte ou dans des bacs de regroupement.

Concernant **le verre**, entre 2016 et 2019, le parc de colonnes d'apport volontaire a été renouvelé entièrement. Les colonnes sont toujours de couleur verte mais disposent désormais d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant les déchèteries, de nouvelles filières se mettent en place régulièrement. Ces dernières années, les déchèteries de Haute-Saintonge ont notamment accueilli les filières suivantes :

- **Eco-DDS :** pour le tri des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux)
- **Eco-mobilier :** pour les déchets d'éléments d'ameublement (meubles) sauf Pons.
- **Le polystyrène :** uniquement sur les déchèteries de Guitinières et Montendre pour l'instant.
- **Les pneus :** uniquement sur les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons.

Les déchèteries de Montendre, Guitinières et Lorignac ont bénéficié des travaux d'agrandissement pour pouvoir accueillir ces nouvelles filières en 2014 et 2017. De plus des gardes corps ont été installés sur tous les quais de chacune des déchèteries pour préserver la sécurité des usagers et des agents d'accueil.

ÉVOLUTION DES TONNAGES

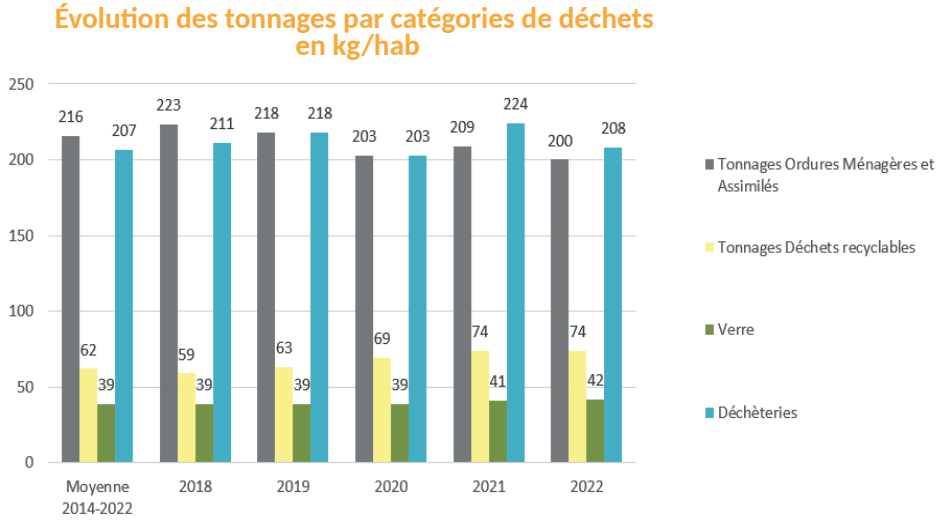

ÉVOLUTION DU TONNAGE TOUS FLUX CONFONDUS

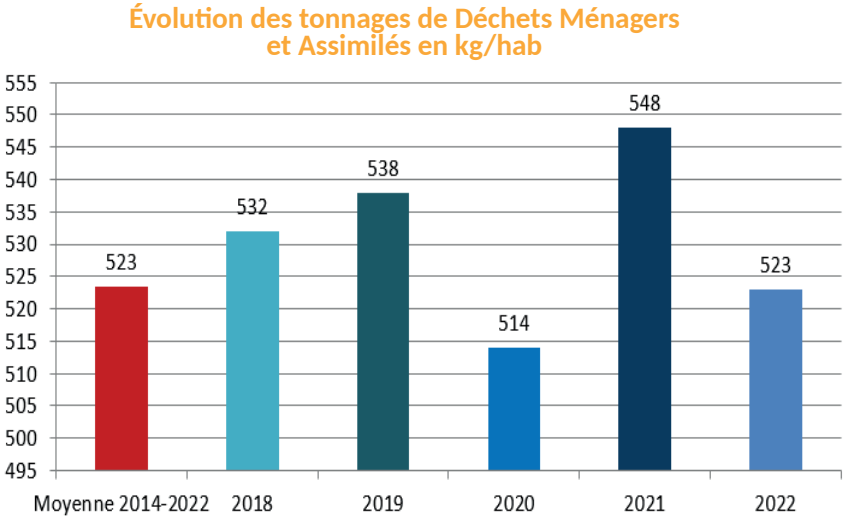

Répartition des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés

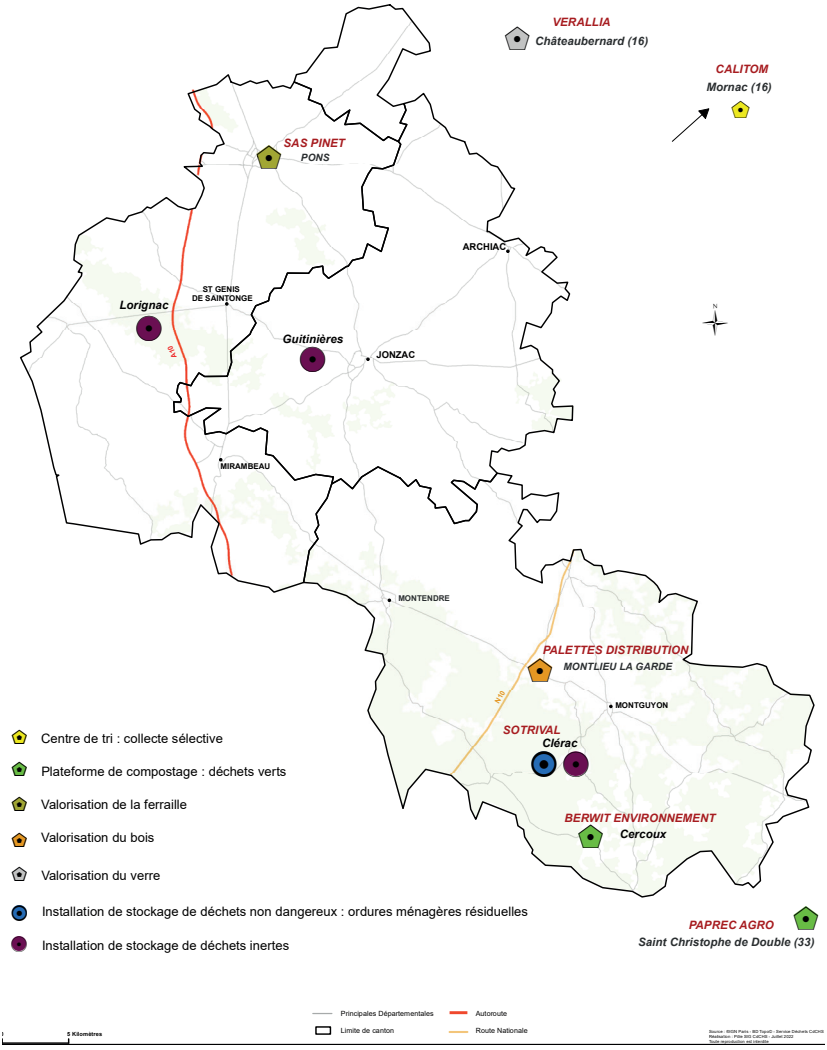

NATURE DES TRAITEMENTS

	ISDND	CENTRE DE TRI ATRION	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION ENERGETIQUE	COMPOSTAGE
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	✔				
EMBALLAGES RECYCLABLES		✔			
VERRE			✔		
TOUT-VENANT	✔				
CARTONS			✔		
BOIS				✔	
FERRAILLE			✔		
DÉCHETS VERTS					✔
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES				✔	
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE			✔		
BATTERIES			✔		
LAMPES USAGÉES				✔	
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT			✔	✔	
PILES			✔		
POLYSTYRÈNE			✔		
PNEUS			✔	✔	

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux située à Clérac et gérée par SOTRIVAL, filiale du groupe SUEZ.
Suite à leur stockage, les déchets vont se décomposer et produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS pour chauffer les fours.

*Le biogaz est un gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50%) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).

Centre de tri : le centre de tri ATRION de CALITOM situé à Mornac est un centre de tri récent permettant de regrouper les déchets par catégorie avant leur envoi dans les usines de recyclage à savoir :
- Bouteilles transparentes (PET clair)
- Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)
- Bouteilles et flacons opaques (PEHD)
- Papiers
- Cartons bruns
- Cartonnettes
- Briques alimentaires (TETRA)
- Boites de conserve et canettes en acier
- Boites de conserve et canettes en aluminium
- Petits aluminium (dosettes café)

Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage.

St Gobain : site de recyclage du verre situé à Châteaubernard

Palettes Distribution : entreprise située à Montlieu la Garde. Le bois va être déchiqueté en plaquettes utilisées dans les chaufferies bois

SIRMET : entreprise située à Pons. Les métaux vont être triés puis refondus. Les batteries vont être envoyées vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Elles y seront broyées puis fondues afin de créer de nouvelles batteries.

Berwit Environnement et Paprec Agro : plateformes de compostage respectivement situées à Cercoux et St Christophe de Double.

SIAP : site de traitement par incinération des déchets dangereux comme les pots de peinture, les produits phytosanitaires…

Ecologic : Eco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des déchets électriques. Ils sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient

Recylum : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des lampes.

Ecomaison (Ex Eco-mobilier) : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des meubles. Ces derniers sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient

Batribox : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des piles. Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs vont être extraits puis traités par pyrométallurgie ou hydrométallurgie. Les métaux ainsi récupérés serviront à la fabrication de nouveaux biens de consommation de notre quotidien comme les tuyaux de cuivre, les pièces automobiles, gouttières, vélos, clés, piles et batteries neuves…

Aliapur : Entreprise qui gère la collecte et le recyclage des pneus. Les pneus sont triés pour être revendus en occasion ou rechappés sinon ils sont broyés.

LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS :

MATÉRIAUX	USINE DE RECYCLAGE	DEVENIR DU DÉCHET
Bouteilles transparentes (PET clair)	PAPREC FPR Limay (78) Plastipak Packaging France SAS (59)	Bouteilles transparentes Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, …)
Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)	Frudenberg Performance Materials SAS (68) Gurit (Italie)	Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, …)
Bouteilles et flacons opaques (PEHD)	PAPREC MPB La Loyère (71)	Bancs, arrosoirs, seaux, pots de fleurs, barquettes, gaines électriques, …
Bouteilles et flacons (PP)	PAPREC MPB La Loyère (71) SP-Berner Plastic Group (Espagne)	Bouteilles, barquettes...
Films	Machaon SAS (51) GENERAL DE POLIMEROS (Espagne)	Films alimentaires
Papiers	Saïca Tarnos (40)	Papier recyclé, papier hygiénique, …
Cartons bruns	Saïca en Espagne	Cartons ondulés
Cartonnettes	Saïca Tarnos (40)	Cartonnettes
Briques alimentaires (ELA)	Saïca en Espagne	Papier cadeau, essuie-tout, …
Boîtes de conserve et canettes en acier	CELSA Boucau (64) Arcelormittal Olaberria-Bergara (Espagne)	Boîtes de conserve, boules de pétanque, tire-bouchons, …
Boîtes de conserve et canettes en alu	SIRMET Boulazac (24)	Trottinettes, TGV, moteurs, …
Verre	St Gobain Emballages Cognac (16)	Bouteilles en verre

LES ENJEUX DU RECYCLAGE :

Acier
1 tonne d'acier recyclée = 1,09 m3 d'eau économisé

Aluminium
30 % de l'aluminium que nous utilisons chaque jour est issu du recyclage

Briques alimentaires
1 tonne de briques alimentaires recyclée = 2 tonnes de bois économisées

Papiers – Cartons
Ils se recyclent une dizaine de fois.
1 tonne de papier recyclée = 2,6 tonnes de bois économisées

Bouteilles et flacons en plastique
1 tonne de bouteilles en plastique recyclée = 830 litres de pétrole brut économisés

Verre
Il se recycle à l'infini. 1 bouteille sur 2 est fabriquée avec du verre recyclé.

	NOMBRE DE KM PARCOURUS	CARBURANT CONSOMMÉ EN LITRE	CONSOMMATION DES VÉHICULES EN LITRES POUR 100 KM
SUEZ	292 732	157 772	53,90
SICN	91 580	56 487	61,68
BRANGEON	284 951	107 810	37,77

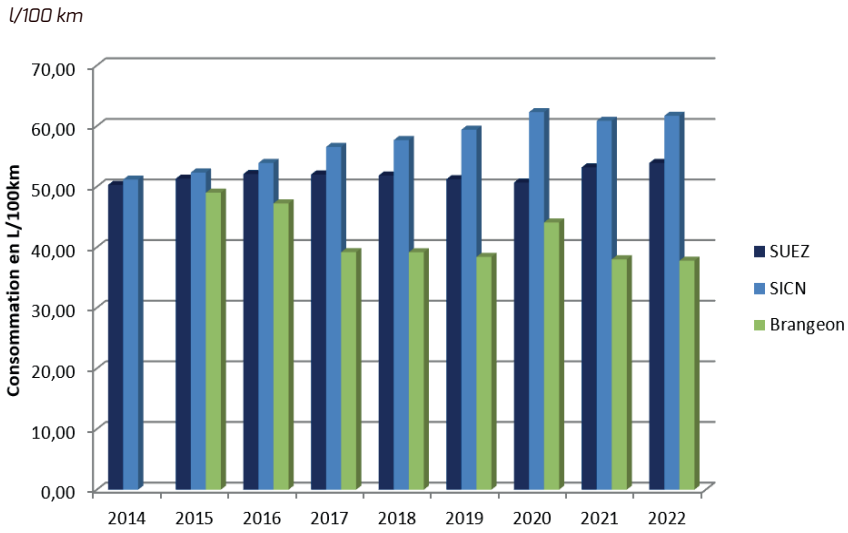

LE SERVICE DE COLLECTE

Le service de collecte emploie environ 47 personnes réparties comme suit selon les prestataires de collecte :

- SUEZ Environnement : 26 agents
- SICN : 10 agents
- Brangeon Environnement : 7 agents

LE SERVICE TRAITEMENT

Ce service se déroule en 2 phases
- le centre de tri
- l'enfouissement

Le site de SOTRIVAL à Clérac emploie une dizaine d'agents au centre d'enfouissement.
Le centre de tri ATRION situé à Mornac emploie quant à lui 46 personnes.

LE SERVICE DÉCHÈTERIE

Le fonctionnement des 6 sites est assuré grâce à 12 agents employés par la CDCHS.
Les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons comptent 2 à 3 agents par déchèterie.
Les 3 autres déchèteries ont 1 agent chacune.
La recyclerie Emmaüs est gérée par 1 agent employé par la Communauté de Communes.

LE SERVICE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Au sein de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la commission gestion des déchets ménagers participe au développement et aux orientations. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution.
Le service déchets compte 5 personnes: 1 technicien de collecte, 1 animatrice prévention des déchets et 2 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et 1 référent déchèteries.
Le service est supervisé par le directeur du pôle Environnement, Energie.
Tous travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

Au total, la gestion des déchets en Haute-Saintonge mobilise près de 120 personnes, tous services confondus.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Le service de collecte

La Communauté de Communes veille au respect des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R388 de la CNAM modifié par la R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collectes ont permis d'améliorer les conditions de travail des équipages de collecte.
La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.

Suite au travail réalisé par l'ergonome de SUEZ Environnement et en partenariat avec les communes du territoire, les plateformes accueillant les bacs de regroupement du territoire sont également en cours d'optimisation.

Le service Déchèteries

La sécurité des gardiens est l'une des priorités de la Communauté de Communes. Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face.
Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement et adaptées aux saisons pour le confort des agents.

Chaque année, un plan de formation est suivi par les agents (comprenant entre autres, une formation incendie, une formation pour les produits toxiques -dispensée par la société de collecte de ces déchets-, une formation aux risques électriques, une formation gestes et postures ainsi qu'une formation gestion des conflits).
Depuis 2011, les déchèteries sont équipées de vidéosurveillance ce qui limite l'intrusion des récupérateurs, et les gardiens se sentent plus en sécurité.
Depuis fin 2013, les agents bénéficient d'une formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

PARTIE 2

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RESTITUTION

ANNÉE 2022	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHÈTERIES	COLLECTE DES PROFESSIONNELS – PAPIERS DE BUREAU
FRÉQUENCE	C0,67 à C2	-	C0,67 à C1	6 déchèteries en régie + 1 privée + 2 sous convention*	Tous les 3 mois
COLLECTE ET CONTENANTS	Porte à porte Point de regroupement (bacs 660 litres) Prestataire SUEZ et régie SICN pour le sud	Apport volontaire 374 points Prestataire Brangeon	Porte à porte Point de regroupement (bacs 660 litres) Prestataire UEZ et régie SICN pour le sud		Porte à porte Bacs 340 litres Prestataire SUEZ
TRANSPORT/ TRANSFERT	Géré par le prestataire de collecte SUEZ	-	Géré par le prestataire de collecte SUEZ	Prestataire Brangeon	Prestataire Brangeon
TRAITEMENT	Stockage ISDND Géré par le prestataire SUEZ	Valorisation matière VERALLIA	Centre de tri ATRION CALITOM	Divers traitement gérés par des prestataires	Valorisation matière

*Les déchèteries de Baignes et Chateaubernard sont accessibles aux communes limitrophes.

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

RESTITUTION

ANNÉE 2022	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	DÉCHÈTERIES	COLLECTE DES PROFESSIONNELS – PAPIERS DE BUREAU *	TOTAL
POPULATION DESSERVIE	68 248	+70 000	68 248	68 248	-	68 248
TONNAGES	13 632	2 845	5 075	14 106	33	35 691
KG/HAB	200	42	74	208	-	524
KG/HAB DONNÉES AREC CHARENTE MARITIME 2021	257	63	80	312	-	712
ECART RATIO AREC	-22%	-33%	-7,5%	-33%	-	-26%

*Les tonnages de papiers de bureau représentent en moyenne 115 kg/point de collecte.

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT

(DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS DE L'ADEME)

	EUROS TTC	EUROS/HABITANTS TTC
COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC	6 657 739	97,55
NIVEAU DE FINANCEMENT DONT :	7 052 807	103,34
TEOM	6 967 658	102,09
FACTURATION USAGERS PROFESSIONNELS*	85 149	1,25
ECART ENTRE COÛT ET FINANCEMENT	395 068	5,79
ECART ENTRE COÛT ET FINANCEMENT EN %	+5,93%	

*Correspond aux apports en déchèteries des professionnels

Cet écart est justifié par la forte augmentation des prix de reventes des déchets recyclés.

BUDGET INVESTISSEMENT

DÉSIGNATION	TOTAL BUDGET	RÉALISÉ	SOLDE	% RÉALISÉ
Bacs roulants	461 370,00 €	76 753,00 €	219 139,00 €	47 %
Composteurs		91 639,00 €		
Bennes déchèteries		72 842,00 €		
Aménagement déchèteries & Achat de terrains	1 025 240,00 €	26 177,00 €	999 062,00 €	2,5 %
TOTAL	**1 486 610, 00 €**	**267 411,00 €**	**1 218 201,00€**	**18%**

LA NATURE DES CHARGES

POSTES DE CHARGES	COÛT EN EUROS HT	RÉPARTITION
Charges fonctionnelles*	221 056	3 %
Charges de prévention	147 802	2 %
Charges de pré-collecte	374 965	4 %
Charges de collecte	3 094 054	38 %
Charges de transport	906 578	11 %
Charges de traitement	3 364 736	42 %
TOTAL DE CHARGES	**8 109 191**	**100%**
TOTAL TTC	**8 743 528 € TTC**	

*Charges de structure + charges de communication

LA NATURE DES PRODUITS

	RECETTES EN EUROS HT	RÉPARTITION
PRODUITS INDUSTRIELS, DONT	**871 583**	**41%**
VENTE DE PRODUITS ET D'ÉNERGIE	*865 368*	
AUTRES PRODUITS	*6 215*	
SOUTIENS	**1 203 324**	58 %
AIDES DONT :		
REPRISES DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (AMORTISSEMENTS)	**10 883**	1 %
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		
AIDES À L'EMPLOI*		
TOTAL	**2 085 790€**	**100%**

*Les aides à l'emploi sont versées par l'ASP (Agence de service et de paiement) Poitou-Charentes.

LA NATURE DES SOUTIENS

ECO-ORGANISMES	MONTANT DES SOUTIENS
CITEO	1 097 695 €
OCAD3E	55 280 €
ECO-MOBILIER	35 501 €
ECO DDS SOCIETE	8 037 €
REFASHION (ECO TLC)	6 811 €
TOTAL	1 203 324 €

Les produits proviennent essentiellement des soutiens des différents éco-organismes et des reventes des matériaux issus de la collecte sélective ou des déchèteries.

RECETTES DUES À LA REVENTE DES MATÉRIAUX

MATÉRIAUX	RECETTE ANNUELLE
Verre	77 086 €
Papiers et emballages	593 479 €
Déchets de déchèterie	183 784 €
Papiers de bureaux	11 019 €
TOTAL	865 368 €

LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT

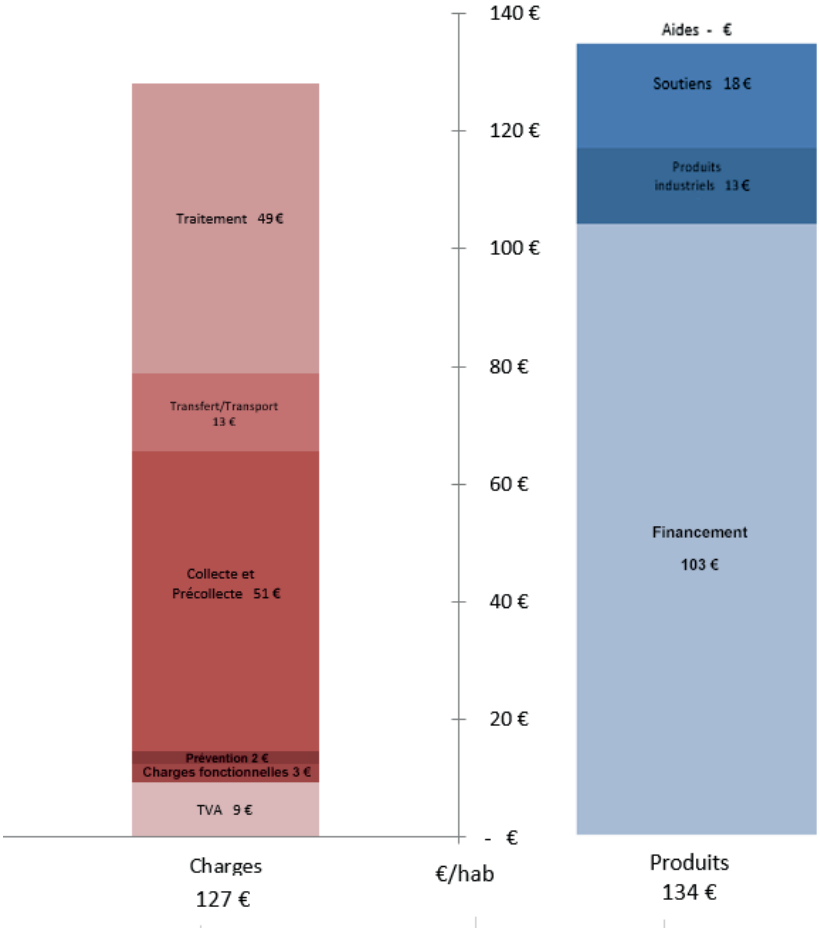

Comme vu précédemment, **les charges de collecte et de traitement de tous les déchets** confondus sont les plus importantes.
Les produits permettent de couvrir 13 € des coûts par habitant sur un total de 127 € de charges
Les produits et le financement permettent de couvrir 100% des charges.

LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

	FLUX DE DÉCHETS						
	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	VERRE	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES	DÉCHETS DES PROFESSIONNELS – PAPIER DE BUREAU	TEXTILES	TOTAL ET MOYENNES*
KG/HAB	200	42	74	208	0,5	4	528
COÛT RÉSIDUEL EN €/TONNE HT	229	34	167	137	196	-21	169
COÛT RÉSIDUEL EN €/HAB HT	46	1,4	13	28	0,15	-0,1	88

* Calculs effectués avec les tonnages globaux

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Coût par étape technique et par flux en €/t

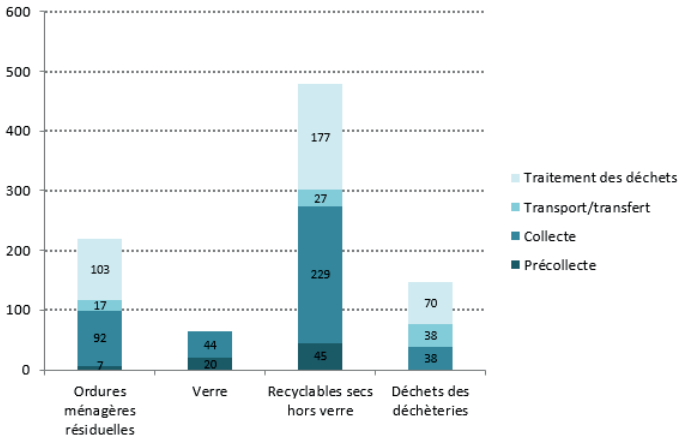

Ce graphique confirme que les postes de dépenses les plus importants sont bien la collecte et le traitement surtout pour les ordures ménagères et les recyclables.

Évolution du coût aidé TTC par flux en €/tonne (TVA à 10%)

COÛT AIDÉ EN €/TONNE	OMR	DONT TGAP OMR	VERRE	RSOM HORS VERRE (SACS JAUNES)	DÉCHÈTERIES	DONT TGAP (TOUT-VENANT)	TOTAL
EN 2014	245	22	47	294	114	22	186
EN 2015	218	22	10	123	102	18	150
EN 2016	206	15	20	170	98	18	144
EN 2017	211	17	26	129	107	18	146
EN 2018	220	18	28	224	114	18	163
EN 2019	228	19	38	272	126	19	173
EN 2020	219	20	30	317	134	20	184
EN 2021	222	33	43	220	121	33	166
EN 2022	**250**	**44**	**38**	**204**	**149**	**44**	**186**

Le coût des ordures ménagères résiduelles a baissé dû à la diminution de la fréquence de collecte de 7 à 10 jours en 2020. Seulement, avec l'augmentation de la TGAP en 2021, accentuée en 2022, le coût augmente fortement et passe à 250 €/tonne.
Le coût de la collecte sélective a quant à lui augmenté avec l'augmentation de la fréquence de collecte de 15 à 10 jours. En 2022, comme l'année précédente les recettes issues de la revente des matériaux ont continué d'augmenter ce qui explique la diminution du coût de la collecte sélective.

Évolution de la TGAP jusqu'en 2025 en €/tonne TTC

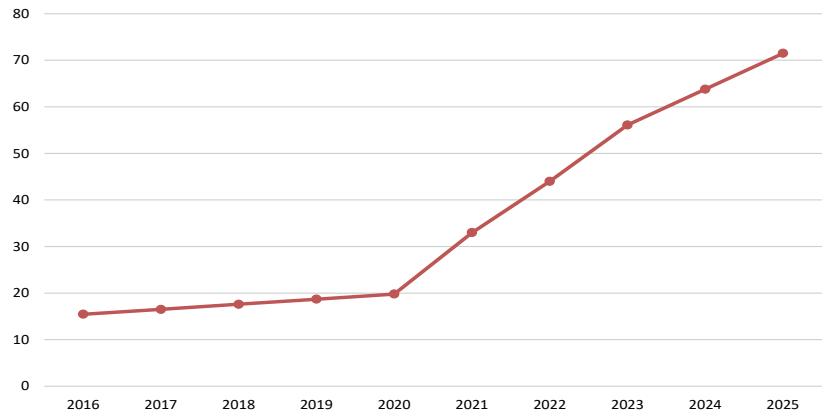

Évolution du coût aidé TTC du service en €/hab

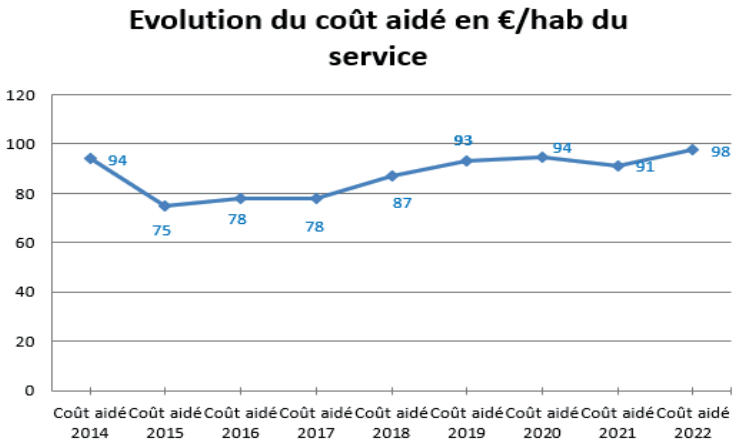

Malgré les augmentations constantes des charges, notamment de la TGAP, le coût total du service se stabilise et reste inférieur à 100 €/hab TTC. Il a légèrement diminué en 2021 dû à l'augmentation des recettes de revente des matériaux.

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

En janvier 2024, le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire au niveau national. La CDCHS doit proposer une solution au territoire. L'étude TRIBIO sera réalisée courant 2023 pour déterminer quels moyens humains et techniques seront déployés sur le territoire et réaliser le chiffrage des investissements nécessaires.

Le compostage en tas ainsi que le nourrissage des animaux sont déjà réalisés par les foyers. Il s'agit de proposer aux maisons sans jardins (principalement dans les centres-bourgs) ainsi qu'aux professionnels du territoire, des solutions techniques leur permettant de diminuer la quantité de biodéchets.

Dans une optique d'économie circulaire et de limitation des coûts financiers et environnementaux, le retour à la terre des biodéchets, via le compostage reste la solution la plus avantageuse.

REDEVANCE SPÉCIALE

La mise en place de la redevance spéciale se poursuivra en 2023 avec la rencontre des gros producteurs qui n'ont pas pu être vus en 2022.

INVESTISSEMENTS

Le réaménagement de la déchèterie d'Arthenac est prévue pour 2023. S'en suivera celui de la déchèterie de Pons.

LEXIQUE

Biodéchets : Ensemble des matières organiques dites «fermentiscibles», incluant les déchets alimentaires ainsi que les déchets verts qui peuvent devenir de nouvelles ressources

CITEO : Eco-organisme qui gère la filière des emballages et des papiers

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (sacs noirs des particuliers et des professionnels)

Eco-DDS : Eco-organisme qui gère la filière des Déchets Diffus Spéciques (DDS)

Eco-Mobilier : Eco-organisme qui gère les filière meubles usagés

OCAD3E : Eco-organisme qui gère la filière des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (sac noir)

PLPDMA : Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNM : Producteurs Non Ménargers (administrations, professionnels, ...)

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères (sac jaune)

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes